

Mairie de Saint-Loup-du-Gast
2 Place de la Mairie
53300 Saint-Loup-du-Gast

Séance du Conseil Municipal
Le 16 Septembre 2025 à 19h30

Présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Myriam Kacou

Absents : Christelle Charrier, Alfredo Dos Santos (Excusé), Michèle Le Rai-Jousse (Excusée), Jean-Claude Pochez (Excusé)

Secrétaire de séance : Myriam Kacou

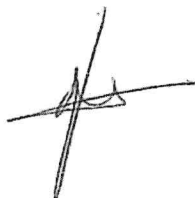
Liste des Délibérations examinées par le Conseil Municipal

Délibération n° 2025-19 : Redevance Assainissement Collectif 2026

Délibération n° 2025-20 : Budget Général – Décision Modificative n°1 – Section Investissement

Ces délibérations ont été approuvées à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal

La Secrétaire de Séance,
Myriam Kacou



En Mairie, le 17 Septembre 2025
Le Maire
Marcel Barbé



Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID : 053-215302340-20250917-2025_19-DE

SLOW

**Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**Délibération n° 2025 – 19
Redevance Assainissement Collectif 2026**

Le 16 Septembre 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur Marcel Barbé, Maire.

Date de convocation : 09 Septembre 2025

Date d'affichage : 23 Septembre 2025

Membres en exercice : 9

Présents : 5

Votants : 5

Étaient présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Myriam Kacou

Absent(s) : Christelle Charrier, Alfredo Dos Santos (Excusé), Michèle Le Rai-Jousse (Excusée), Jean-Claude Pochez (Excusé)

Secrétaire de séance : Myriam Kacou

Comme chaque année, le Conseil procède à la révision des tarifs de la Redevance d'Assainissement Collectif, afin de fixer les montants qui seront applicables au 1^{er} Janvier 2026.

Le Maire propose alors 2 alternatives :

- Maintenir les tarifs à l'identique
- Pratiquer une hausse de 0.50 % comme à l'accoutumée, auquel cas la part fixe annuelle passerait de 78,12 € à 78,51 € et la part variable passerait de 0,7757 / m3 à 0,7795 / m3

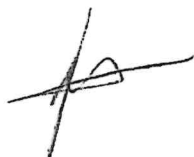
Quant au Forfait Assainissement pour les puits privés, les tarifs sont établis ainsi :

- 1 occupant : Forfait 40 m3
- 2 occupants : Forfait 80 m3
- 3 occupants : Forfait 110 m3
- 4 occupants et plus : Forfait 140 m3
- Résidence secondaire ou Habitation vacante : Forfait 40 m3

Cette Redevance est perçue par STGS et reversée par la suite à la Commune.

**Après délibération, les Conseillers Municipaux décident, à l'unanimité des membres présents,
l'augmentation de 0.50 % les Tarifs de la part fixe et de la part variable annuelle.
Les Forfaits pour les puits privés restent inchangés.**

La Secrétaire de Séance,
Myriam Kacou



Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 17 Septembre 2025
Le Maire,
Marcel Barbé



Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID : 053-215302340-20250917-2025_20-DE

SLOW

Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2025- 20

Budget Général – Décision Modificative n°1 – Section Investissement

Le 16 Septembre 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur Barbé, Maire.

Date de convocation : 09 Septembre 2025

Date d'affichage : 23 Septembre 2025

Membres en exercice : 9

Présents : 5

Votants : 5

Étaient présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Myriam Kacou

Absent(s) : Christelle Charrier, Alfredo Dos Santos (Excusé), Michèle Le Rai-Jousse (Excusée), Jean-Claude Pochez (Excusé)

Secrétaire de séance : Myriam Kacou

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité des membres présents la **Décision Modificative** présentée comme suit :

Section d'Investissement

Chapitre / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
30 / 2184	Matériel de bureau et mobilier		-1 €
21 / 2112	Terrains de voirie		+1 €
	Total de la Décision Modificative	0 €	0 €
	<i>Pour mémoire Budget Primitif</i>	278 016,78 €	278 016,78 €
	<i>Total Section Investissement</i>	278 016,78 €	278 016,78 €

La Secrétaire de Séance,
Myriam Kacou



Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 17 Septembre 2025
Le Maire,
Marcel Barbé

